Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cruas-22-m3-d-effluents-toxiques-rejetes-directement-dans-l-environnement-sans-faire-les-controles-prealables-obligatoires

18 août 2018

France : Cruas : 22 m3 d'effluents toxiques rejetés directement dans l'environnement sans faire les contrôles préalables obligatoires

Courant juillet 2018, la centrale a rejeté directement dans l'environnement 22 m3 d'effluents radioactifs contenant des produits chimiques toxiques. Ces effluents sont les résidus du nettoyage des générateurs de vapeurs du réacteur 2 fait durant l'hiver. Les contrôles obligatoires qui devaient être faits avant que l'exploitant ne rejette ces effluents toxiques dans l'environnement n'ont pas été réalisés. "Défaut d'organisation" nous dit EDF. L'exploitant a simplement oublié de respecter les règles, mais affirme qu'il n'y a aucune conséquence pour l'environnement. L'évènement a pourtant été déclaré comme significatif pour l'environnement. Et l'information du public - transparence oblige - est discrètement glissée dans la lettre d'information mensuelle du site nucléaire, petit encart à gauche, publié le 17 août, soit un mois après les faits.

Décidément, la nature n'est pas à la fête autour du site nucléaire de Cruas. Après la pollution des eaux souterraines du site et des environs au tritium en mai, et avant la pollution des eaux souterraines aux hydrocarbures en août, les rejets chimiques radioactifs non contrôlés en juillet.

Ce que dit EDF :

Le 17/08/18

Recto-Verseau n°82 - Environnement

Entre le 15 et le 16 juillet, les équipes de la centrale ont procédé à des rejets d'une partie (22 m3) des **effluents de rinçage** provenant du chantier de **nettoyage** préventif de **générateurs**

de vapeur de l’unité de production n° 2, terminé en février 2018.

Les **substances chimiques utilisées pour ce nettoyage préventif nécessitent des analyses complémentaires**, prévues dans le dossier d’autorisation de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) pour l’opération de nettoyage. **Les mesures effectuées au moment du chantier étaient conformes. Celles prévues, juste avant le rejet, n’ont pas été réalisées**. Cependant, les résultats des analyses au titre de l’arrêté de rejets sont inférieurs aux limites réglementaires.

Ce **défaut d’organisation** n’a pas eu de conséquence sur la sûreté, ni sur l’environnement. La direction de la centrale a déclaré à l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif environnement.

https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-cruas/surete-et-environnement/recto-verseau_82.pdf